



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-238**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-46957-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DE MÉDECINE ET TRAUMATOLOGIE DU SPORT

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Santé Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DE MÉDECINE ET TRAUMATOLOGIE DU SPORT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association de Médecine et Traumatologie du Sport, qui regroupe principalement des médecins et des kinésithérapeutes, intervient auprès des sportifs aixois et du pays d'Aix en développant des actions d'éducation à la santé, en facilitant l'accès aux soins des sportifs et en améliorant la formation continue des acteurs de terrain sur la thématique « Sport et Traumatisme ».

Les actions d'éducation à la santé qui visent à prévenir les traumatismes en lien avec une pratique sportive mal maîtrisée et/ou intensive sont destinées d'une part aux encadrants des clubs sportifs (entraîneurs, soignants), et d'autre part au grand public dont les sportifs eux mêmes au travers de conférences ouvertes à tous. En 2013, trois conférences ont ainsi été organisées au CREPS d'Aix sur les thèmes suivants :

- Les pathologies dans l'armer du bras.
- Quels examens complémentaires et quand les demander après un traumatisme sportif de terrain ?
- Pathologies microtraumatiques du coude liées à la pratique sportive.

Quatre conférences sont programmées pour l'année 2014.

L'association contribue également à l'encadrement et à la surveillance médicale des manifestations sportives organisées sur le territoire, notamment lors de rencontre de rugby, de handball, de football américain, de judo ... A ce titre, elle contribue à améliorer la prise en

charge initiale lors de traumatismes survenant lors des compétitions et à limiter les éventuelles séquelles (prévention tertiaire). La constitution d'un réseau dynamique des médecins et kinésithérapeutes contribuent également à améliorer la prise en charge ultérieure des sportifs blessés.

Enfin, elle participe à la formation continue des professionnels de santé en relayant auprès d'eux lors de l'organisation de staffs médicaux les actualités concernant la médecine du sport.

Le tableau ci-dessous présente le montant de la subvention proposée pour cette association au titre de l'année 2014 ainsi que les montants accordés par la ville en 2012 et en 2013 :

Subventions de fonctionnement 2014					
Association	Objet	2012	2013	Proposition C.M. du 21/07/2014	Convention
Association Médecine et Traumatologie du Sport	Prévention Sport et Santé	2000 €	2000 €	3500 €	Non

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association Association Médecine et Traumatologie du Sport la subvention pour l'année 2014 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la ville sur la ligne «Subvention » 92512-6574-1332 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-238 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION DE MÉDECINE ET TRAUMATOLOGIE DU SPORT-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)